



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 401 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE selon The Economist Unit Institute, dans une étude réalisée entre 2019 et 2020, 85% des utilisatrices des réseaux sociaux auraient subi une forme de violence en ligne et 50% des femmes ont déclaré que les plateformes web n'étaient pas des lieux sécuritaires pour partager leurs idées, ce qui résulte en une sous-représentation de leurs voix;

CONSIDÉRANT QUE selon la Commission Broadband (ONU) pour le développement numérique, les femmes sont 27 fois plus susceptibles que les hommes d'être harcelées en ligne;

CONSIDÉRANT QUE selon Statistique Canada, les infractions liées aux comportements harcelants et menaçants en ligne ont augmenté de 17 % entre 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE la formation initiale des recrues de l'ensemble des services de police du Québec ne traite pas des cyberviolences et du cyberharcèlement et qu'il n'existe pas de formation continue produite à l'interne sur ces sujets;

CONSIDÉRANT QUE le manque d'encadrement de nos gouvernements face aux géants du web laisse libre cours à la montée des cyberviolences faites aux femmes.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

- de s'engager à intégrer une formation obligatoire aux policiers et policières du Québec sur les cyberviolences faites aux femmes;
- qu'il fasse pression sur le gouvernement fédéral au moyen d'une motion afin que celui-ci adopte une loi, inspirée de la Loi allemande sur les contenus haineux, qui forcerait les réseaux sociaux à supprimer les contenus « haineux » et « délictueux » sous peine d'une amende sévère allant jusqu'à 50 millions de dollars.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Ruba Ghazal
Députée de Mercier

10 mars 2022

Date de signature de l'extrait